



EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté

N°délib. : 000449

Séance du vendredi 22 février 2008

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à
Besançon,
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 138

Etaient présents : **Amagney :** Jean-Pierre FOSTEL **Arguel :** André AVIS **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessus :** Michel BITTARD, Serge RUTKOWSKI **Avanne Aveney :** Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** Catherine BALLOT, Denis BAUD, Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS, Patrick BOURQUE (à partir du rapport 4.1), Françoise BRANGET (à partir du rapport 1.2.2), Annaïck CHAUVET, Catherine COMTE-DELEUZE, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Jean-Jacques DEMONET, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Didier GENDRAUD, Abdel GHEZALI, Paulette GUINCHARD (jusqu'au rapport 13.3), Sylvie JEANNIN, Michel JOSSE, Bernard LAMBERT, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT (à partir du rapport 13.1), Annie MENETRIER, Franck MONNEUR, Jacqueline PANIER, Françoise PRESSE, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 3.3), Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER, Danièle TETU (jusqu'au rapport 13.3), Nicole WEINMAN **Beure :** Auguste KOELLER (suppléant de Pierre JACQUET) **Boussières :** Michel POULET **Braillans :** Alain BLESSEMAILLE **Busy :** Philippe SIMONIN **Chaleze :** Josseline SEITZ **Chalezeule :** Raymond REYLE **Chatillon le Duc :** Gilbert CANILLO, Jean-Marie DELACHAUX (à partir du rapport 13.1) **Chaufontaine :** Christiane BEUCLER (suppléante de Alain CUCHE) **Dannemarie sur Crête :** Jean-Pierre PROST **Deluz :** Yves TARDIEU (à partir du rapport 2.10) **Ecole Valentin :** André BAVEREL, Yves GUYEN **François :** Claude PREIONI **Grandfontaine :** François LOPEZ (suppléant de Richard SALA) (à partir du rapport 2.8) **La Chevillotte :** Jean PIQUARD (à partir du rapport 2.2) **Mamirolle :** Jacques-Henry BAUER **Marchaux :** Bernard BECOULET **Mazerolles le Salin :** Daniel PARIS **Montfaucon :** Michel CARTERON (suppléant de Pierre CONTOZ), Yvonne CHAILLET (suppléante de Jean-Marie VERNET) **Montferrand le Château :** Pascal DUCHEZEAU **Morre :** Jean-Michel CAYUELA **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Bernard BOURDAIS **Pirey :** Claude BARTHOD-MALAT, Robert STEPOURJINE **Pouilley les Vignes :** Jean-Marc BOUSSET, Albert DEPIERRE **Pugey :** Marie-Noëlle LATHUILIERE **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche lez Beaupré :** Serge FERRY (suppléant de Roland BARDEY) **Saône :** Bernard GUYON, Christelle PETITJEAN **Serre les Sapins :** Nicole BARBEAU, Gabriel BAULIEU (à partir du rapport 6.1) **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Jacques SIFFERLIN **Thoraise :** Jean-Paul MICHAUD **Torpes :** Denis JACQUIN **Vaire Arcier :** Patrick RACINE **Vaux les Prés :** Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 2.3)

Etaient absents : **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL, Jacques THIEBAUT **Avanne Aveney :** Christian GAGNEPAIN **Besançon :** Eric ALAUZET, Martine BULTOT, Claire CASENOVE, Rosine CHAVIN-SIMONOT, Jean-Claude CHEVAILLER, Nicole DAHAN, Yves-Michel DAHOUI, Marie-Marguerite DUFAY, Emmanuel DUMONT, Vincent FUSTER, Jocelyne GIROL, Martine JEANNIN, Loïc LABORIE, Lucile LAMY, Sébastien MAIRE, Bruno MEDJALDI, Danièle POISSENOT, Catherine PUGET, Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Michel ROIGNOT, Martine ROPERS, Corinne TISSIER **Beure :** Philippe CHANEY **Boussières :** Bertrand ASTRIC **Champagney :** Claude VOIDEY **Champoux :** Norbert DUPREY **Champvans les Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET, Jean-Yves RENOUD **Dannemarie sur Crête :** Gérard GALLIOT **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Françoise GILLET **Gennes :** Gabriel JANNIN **Grandfontaine :** Jean JOURDAIN **La Vèze :** Philippe CHANAU **Larnod :** Martine BERGIER **Le Gratteris :** Nicole JANNIN **Mamirolle :** Dominique MAILLOT **Miserey Salines :** Marcel FELT, Denis JOLY **Montferrand le Château :** Marcel COTTINY **Morre :** Gérard VALLET **Novillars :** Raymonde BOURLON **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Pelousey :** Jacques TERVEL, Annick CHARPY **Roche lez Beaupré :** Michel SCHNAEBELE **Routelle :** Claude SIMONIN **Thise :** Claude BULLY **Vaire le Petit :** Jean-François THIEBAUD **Vorges les Pins :** Charles BATISTE

Secrétaire de séance : Abdel GHEZALI

Procurations de vote :

Mandants : M. BULTOT, E. DUMONT, V. FUSTER, D. POISSENOT, C. TISSIER, F. GILLET, G. JANNIN, J. JOURDAIN, M. COTTINY, R. BOURLON, C. BULLY

Mandataires : T. BENETEAU de LAPRAIRIE, F. MONNEUR, J. MARIOT, S. JEANNIN, C. BALLOT, C. PREIONI, J.-P. MARTIN, F. LOPEZ, M. LETHIER, B. BOURDAIS, J. SIFFERLIN

Objet : Contrat de Projets Etat-Région pour la période 2007-2013 : information sur le futur Contrat d'Aide à la Compétitivité des Microtechniques (CAC)

Contrat de Projets Etat-Région pour la période 2007-2013 : information sur le futur Contrat d'Aide à la Compétitivité des Microtechniques (CAC)

Rapporteur : Denis BAUD, Vice-Président

Résumé :

La CAGB, signataire aux côtés de l'Etat, de la Région, des Départements et autres agglomérations franc-comtoises, du Contrat de Projets Etat-Région (CPER) pour la période 2007-2013, s'est engagée entre autres opérations sur un soutien financier de 500k€ au profit du Contrat d'Aide à la Compétitivité des Microtechniques. Le CPER a défini en effet une politique industrielle axée sur 5 filières en Franche-Comté (microtechniques, automobile, plasturgie, bois, agroalimentaire), d'où 5 Contrats d'Aide à la Compétitivité en cours d'élaboration.

Ce rapport présente une synthèse d'une version intermédiaire du « Contrat d'aide à la compétitivité (CAC) Microtechniques », élaborée par l'UIMM en relation avec les signataires (l'Etat, la Région, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, le Département du Doubs, le Département du Jura, le Département de la Haute-Saône, le Département du Territoire de Belfort) – ce document de travail, repris aujourd'hui par le SGAR sera présenté pour amendements en février prochain en Préfecture en vue de l'élaboration d'une version définitive, la signature du CAC étant envisagée par l'Etat et la Région en mars 2008.

Objectifs du CAC :

Le contrat d'aide à la compétitivité définit la démarche collective de développement engagée par les entreprises du secteur des microtechniques et en précise les modalités de mise en œuvre avec l'appui des pouvoirs publics, soucieux de soutenir le tissu industriel dans cette ambition porteuse de développement du potentiel de l'économie régionale (soutien par les pouvoirs publics d'un dispositif d'actions collectives formalisé dans le cadre des Contrats d'Aide à la Compétitivité ou CAC).

Sont développés les points suivants :

I. Etat des lieux de la filière

Chiffres clefs, métiers (fabrication, réalisation d'outillages, traitement de surface, assemblage) et services associés, typologie des entreprises, marchés, filières structurées (horlogerie, lunetterie, luxe et finition soignée), une 4^{ème} filière en cours d'organisation : les dispositifs médicaux de précision.

Les points forts : une dynamique territoriale, des compétences et des formations spécialisées, une recherche dédiée, une professionnalisation du transfert de technologies, TEMIS INNOVATION, des évènements internationaux.

Les points faibles : un secteur industriel difficile à circonscrire, des entreprises essentiellement de sous-traitance, un déficit de visibilité, des compétences absentes (électronique, software, traitement du signal, découpage chimique), un effort de cohérence à poursuivre/actions collectives engagées (mutualisation et mise à disposition de l'ensemble des informations pour toutes les entreprises du secteur, thèmes transversaux tels que vision stratégique et managériale, formation méthodologique à l'innovation, veille/marchés du médical, reconversion des salariés de la sous-traitance automobile en microtechniciens, sensibilisation/métiers de l'industrie...), amélioration de la productivité/réactivité, anticipation des contraintes réglementaires et environnementales, développement à l'international.

II. Les objectifs à atteindre pour 2007-2013

- Utiliser l'innovation pour conquérir de nouveaux marchés et affermir les positions.
- Apporter une vision stratégique aux PME.
- Poursuivre le développement à l'international.
- Identifier 1 ou 2 métiers phares des microtechniques avec un plan d'action spécifique.
- Susciter le changement dans l'entreprise et l'amélioration de la compétitivité.
- Gagner une visibilité mondiale.
- Développer l'activité dans une logique de développement durable (1 % du budget).

III. Le plan d'action général, grandes étapes et pistes d'actions collectives

- Connaissance de la filière, connaissance de l'environnement filière et des tendances France & International.
- Plan « innovation » : poursuite de la dynamique Pôle des microtechniques, formation, groupement d'employeurs (recrutement pour le suivi de projets d'innovation), groupement d'entreprises (innover en intégrant plusieurs savoir-faire / fonctions / technologies), mise à disposition par l'IPV de ressources en faveur de l'innovation/PME, rapprochement avec d'autres pôles de compétitivité, financement de l'innovation en complément d'aides existantes (montages financiers/filières et métiers prioritaires), échanges de bonnes pratiques, veille pays.
- Actions visant le changement dans l'entreprise et l'amélioration de la compétitivité par la valorisation des compétences humaines.
- Actions collectives transverses : stratégie, management, approches commerciales, actions collectives en faveur de l'environnement.
- Actions collectives filières/métiers sur un nombre restreint d'entreprises organisées en communauté d'intérêt.
- Actions visant à développer la présence sur les marchés mondiaux.
- Actions visant à assurer le développement de relations commerciales équilibrées et diversifiées avec les donneurs d'ordre présents en Suisse.

IV. Les modes de fonctionnement

Ces aspects font à ce jour l'objet de discussions entre les différents signataires du CAC, les collectivités souhaitant être associées à la définition des orientations et priorités du CAC et être consultées le plus en amont possible de la validation des projets agréés, avant d'être sollicitées pour une contribution au financement de ces projets.

A ce jour, le CAC prévoit les modalités suivantes :

- **Un comité de suivi du CAC Microtechniques présidé conjointement par l'Etat et le Conseil Régional**, réuni une fois par an sur les questions suivantes : diagnostic actualisé de la filière, actions en cours ou prévues et évolutions, actions terminées et évaluation, examen des indicateurs, inflexion éventuelle des orientations stratégiques.
- **Composition** : signataires de la présente convention, représentants des professions partenaires de l'UIMM au titre des microtechniques, Pôle des microtechniques, autres financeurs régionaux impliqués dans les dossiers examinés (par exemple ADEME, OSEO ...), Trésorerie Générale.
- **Un service de l'Etat référent** : la DRIRE (pour faciliter la coordination entre les porteurs d'action et les financeurs publics).

- **Critères d'évaluation** : En complément des contraintes administratives et des critères habituels des financeurs, le CAC propose qu'une attention particulière soit portée : aux moyens mis en œuvre pour toucher le plus grand nombre d'entreprises pour des actions transversales ; aux projets collectifs portés par un noyau dur d'entreprises et/ou dans lesquels les entreprises ont une implication financière ; à la capacité du porteur de fédérer plusieurs structures complémentaires, quand c'est possible et pertinent pour atteindre les objectifs de l'action collective ; à la promotion de l'action et la diffusion de ses résultats quand ils ne sont pas soumis à confidentialité.
- **Durée, évaluation** :
 - o liée à la durée du Contrat de Projet Etat-Région 2007-2013.
 - o une évaluation approfondie du contrat prévue en milieu et en fin de contrat (collaboration entre la profession et les financeurs sur la base d'indicateurs physiques de suivi et d'indicateurs d'impact) (cf. indicateurs utilisés au niveau national pour le suivi des pôles de compétitivité).

V. Financement

L'annexe financière ci-après, sous réserve d'ajustements par le comité de suivi, présente les budgets prévisionnels des différents programmes tels que présentés dans la dernière version du CAC Microtechnique en date du 19 décembre 2007 :

Coût total estimé (en k€)	Etat (en k€)		Collectivités (en k€)	Europe (en k€)
	DRTEFP	DRIRE		
10 260	750	2280	5730 *	3000
	Total des financements annoncés : 11 760 k€			

* dont CRFC : 3030 k€ , CAGB : 500 k€, CG25 : 1000 k€, CG39 : 700 k€, CG70 : 500 k€.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend connaissance de l'état d'avancement du contrat d'aide à la compétitivité microtechnique conduit dans le cadre du contrat de Plan Etat-Région CPER.

(Faint stamp and illegible text)

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 82

Contre : 0

Abstention : 0